

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MRC DE MANICOUAGAN

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Lise Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière, que le Conseil de la MRC de Manicouagan a adopté, lors de sa séance ordinaire du 17 juin 2020, les règlements 2020-04 et 2020-05.

- ⇒ Le règlement 2020-04 établissant les tarifs à une demande de révision administrative auprès du service d'évaluation foncière de la MRC de Manicouagan
- ⇒ Le règlement 2020-05 modifiant le règlement 98-59 relatif aux permis et certificats du TNO

Ces règlements peuvent être communiqués à quiconque en fait la demande au service de greffe de la MRC de Manicouagan.

Donné à Baie-Comeau, ce 30^e jour du mois de juin 2020.



Lise Fortin

Directrice générale et secrétaire-trésorière